

Syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable

Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Ru de Retz et de ses affluents

Travaux du LOT 1 : mise en défens

TRANCHE 2

Compte-rendu de la réunion de piquetage 10 octobre 2023

Lieu :	Lieu-dit « Vaux », Mercin-et-Vaux
---------------	-----------------------------------

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise :
Syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques	MASCITTI

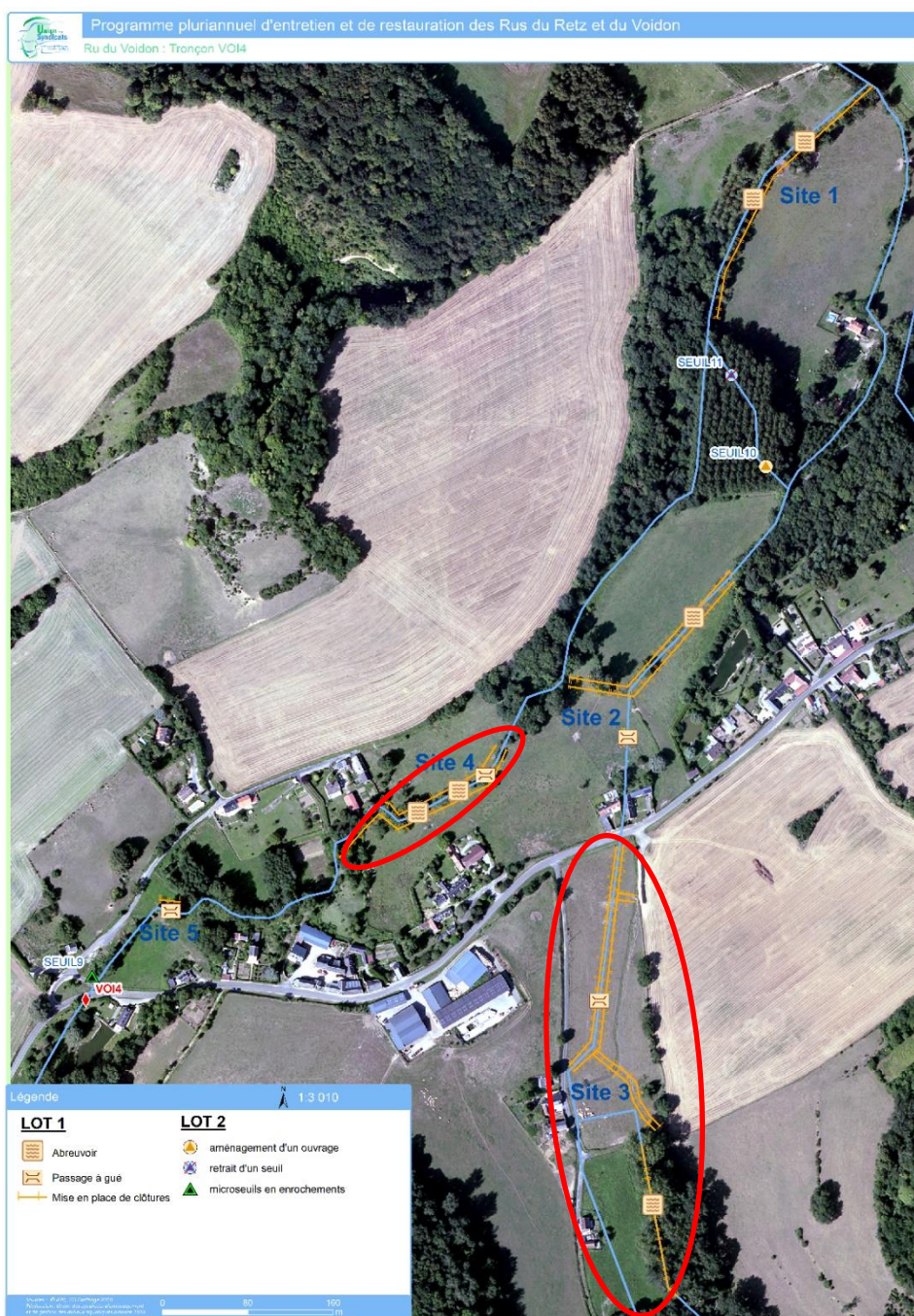
Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
GERAULT Nicolas	Président du syndicat	✓		
DAVIN Benoit	Vice-président du syndicat			✓
Mr BERTHAUT	Exploitant	✓		
OFB	OFB			✓
DDT	DDT			✓
Agence de l'eau	AESN			✓
David FRIMIN	Conservatoire des espaces naturels			✓
Mickael BARBIER	MASCITTI	✓		
LARGET Jonathan	USAGMA	✓		

La réunion concerne le lancement des travaux de la Tranche 2 du lot 1 « mise en défens » du PPRE du Retz-Voidon et de ses affluents. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise MASCITTI.

SITUATION ACTUELLE :

- Les travaux débuteront le **lundi 16 octobre 2023** pour une durée de 2 à 3 semaines.
- Une convention « mise en défens » a été signée entre l'exploitant/propriétaires et le syndicat.
- **Les travaux ont été légèrement modifiés comme suit** : l'impact du bétail sur le site n°5 est très limité, étant donné que les animaux y sont peu nombreux et que quelques semaines dans l'année (un roulement est organisé par l'éleveur sur plusieurs parcelles). Les traces de dégradations y sont également très limitées. Il a donc été décidé lors de la réunion de piquetage de privilégier le site n°3, jugé bien plus problématique. L'abreuvoir passage à gué et les 20 ml de clôture prévus sur le site n°5 seront réalisés sur le site n°3.
- **NB** : Une réunion complémentaire a eu lieu le 19 octobre 2023, en présence du CEN, afin de conserver certaines zones de cressonnières sur le site n°3.

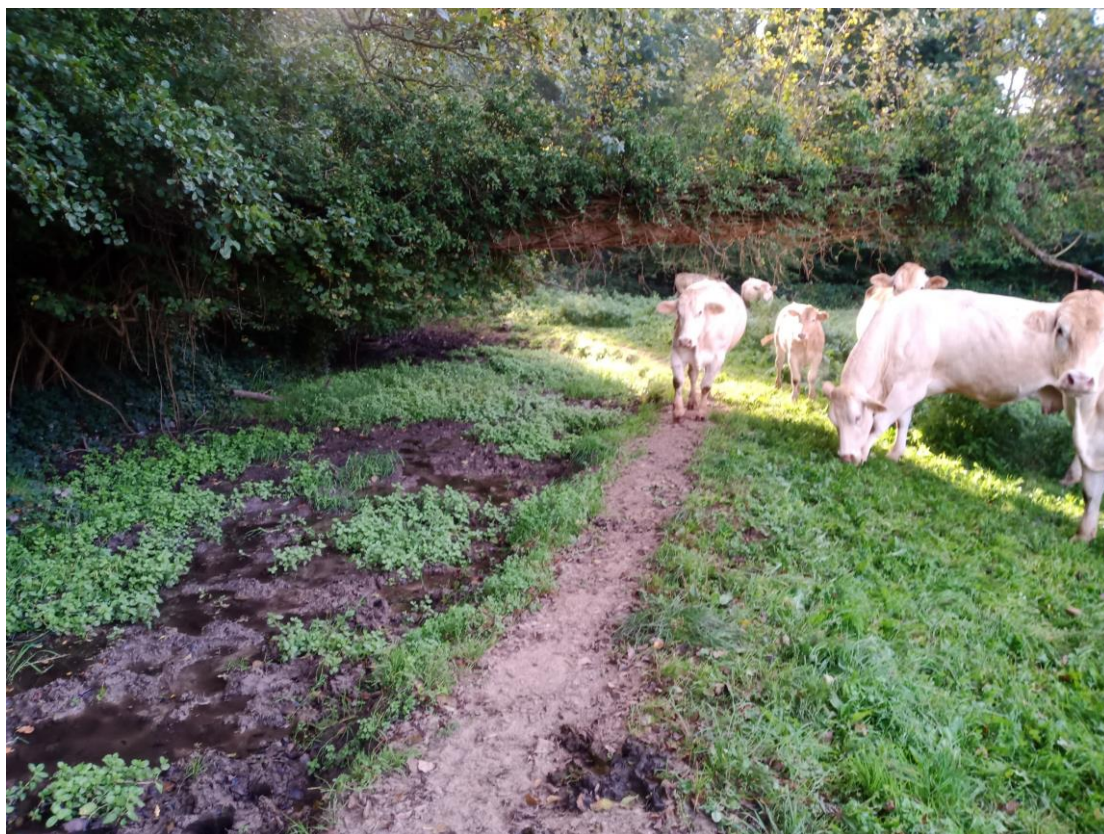
LOCALISATION DES TRAVAUX DE LA TRANCHE 2 (SITES 3 ET 4) DU LOT 1 :



Vision d'ensemble des sites de travaux pour le Lot 1

QUELQUES PHOTOS DE LA SITUATION AVANT TRAVAUX

Site n°3



Lit très large et piétiné (zone amont du site n°3)



Lit très large et piétiné (zone amont du site n°3)



Lit très large et piétiné (zone médiane du site n°3)



Zone de source piétinée (site n°3)

Site n°4



Zone de piétinements et traversée des bovins (site n°4)



Zone de piétinements et traversée des bovins (site n°4)

DETAIL DES TRAVAUX :

La mise en défens se compose des opérations suivantes :

- Gestion de la végétation préalable à l'aménagement ;
- Aménagement/terrassement des berges préalable à l'aménagement ;
- Installation d'abreuvoirs rustiques et de passages à gué ;
- Pose de clôtures fixes.

Détail des travaux pour les 2 sites dans le tableau suivant :

Site	Cours d'eau	Tronçon	Aménagements	Unité	Quantité
3	Affluent du Voidon	VOI4	Gestion de la végétation préalable	ml	600
			Clôture	ml	600
			Passage à gué	Forfait	2
			Abreuvoir	Forfait	1
4	Ru de Voidon	VOI4	Gestion de la végétation préalable	ml	235
			Clôture	ml	470
			Passage à gué	Forfait	1
			Abreuvoir	Forfait	0

Au total :

• Linéaire de clôtures :	1070 ml
• Nombre d'abreuvoirs :	1
• Nombre de passages à gué :	3

Abreuvoir rustique :

L'aménagement consiste à réaliser (conformément au CCTP) :

- le talutage de la berge en pente la plus douce possible,
- la pose d'un géotextile synthétique,
- la mise en place de poteau en bois,
- la mise en place de lisse pleine ou demi,
- le remblai de cailloux.



Exemple d'abreuvoir rustique

Passage à gué :

L'aménagement consiste à réaliser (conformément au CCTP) :

- Le talutage des berges en pente la plus douce possible,
- La pose d'un géotextile synthétique,
- La mise en place de poteau en bois,
- La mise en place de lisse pleine, ronde ou fil,
- La mise en place de blocs de pierres,
- le remblai de cailloux.



Exemple de passage à gué

Clôtures fixe :

La clôture sera posée en sommet de berge avec un retrait de ± 1 m, en fonction des caractéristiques de la pâture. Un piquetage de la zone a été réalisé par le maître d'œuvre, en présence de l'exploitant.

Les piquets seront en châtaigner d'une longueur totale de 2,50 m, hors sol 1,30 m, intervalle de $\pm 3,50$ m avec 4 rangs de fil barbelé.



Exemple de clôtures fixes

REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées :
M. BARBIER Mickaël – Chef d'équipe MASCITTI.....06.21.65.08.12
M. LARGET Jonathan – Union des syndicats 03.23.20.36.74 – 06.64.89.92.54

FINANCEMENT

La réalisation de ce programme de travaux est possible grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (financement à hauteur de 80%) :



LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion se fera lors de la réception de l'intégralité des travaux de cette tranche.

Le service technique,

Jonathan LARGET
Animateur milieux aquatiques
Responsable du service
10 rue du Bon Puits
02000 Chivy-lès-Etouvelles
Tel. : 03.23.20.36.74 – LD : 03.23.20.36.10
Port. : 06.64.89.92.54
Mail : j.larget@griv.fr
Retrouvez-nous sur : www.union-des-syndicats.fr